



Soyez acteur de SILMO ACADEMY,

**Participez au COLLOQUE SCIENTIFIQUE de SILMO PARIS
28 et 29 septembre 2014 – Paris Nord Villepinte**

La cinquième édition de cet événement scientifique a lieu dans le cadre du grand salon international de l'Optique-Lunetterie, SILMO PARIS et se déroulera le dimanche 28 septembre et le lundi matin 29 septembre 2014.

Autour du thème «**la FATIGUE VISUELLE**»

Nous attendons vos réflexions, vos analyses, vos travaux scientifiques synonymes de progrès pour tous.

Nous vous proposons deux modes d'intervention :

Appel à communications orales

Tout professionnel qui souhaite prendre la parole sur le sujet générique doit en faire part au conseil scientifique **avant le 20 janvier 2014** en envoyant à silmoacademy@silmoparis.com son intitulé et une synthèse de son contenu en quelques lignes.

Appel à communications affichées

Une exposition de posters, communications écrites, se tiendra pendant toute la durée du salon afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre de visiteurs. Toute personne souhaitant faire part de ses travaux quels qu'en soient les thèmes peut s'inscrire avant le **30 avril 2014** en envoyant le titre du poster à silmoacademy@silmoparis.com

Inaugurée en 2010, SILMO ACADEMY a pour vocation de former et d'informer les opticiens sur les avancées scientifiques du secteur de l'optique. Elle est née du constat que les opticiens ont besoin de développer et d'enrichir leurs connaissances dans les domaines de la vision et de l'optique afin de répondre au mieux aux besoins visuels de leurs clients.

Tout naturellement, le SILMO a choisi d'accompagner les professionnels dans cette démarche en créant SILMO ACADEMY, en fondant un organisme de formation dédié et un colloque scientifique.

Ce colloque s'adresse à **tous les professionnels** qui souhaitent développer leur expertise. Il est un **lieu de perfectionnement des connaissances** et d'échange sur les différents aspects de la vision et de sa compensation. Il est **reconnu par la Formation Professionnelle continue**, chaque participant pourra s'inscrire via le parcours professionnel.

Pour rappel, depuis janvier 2013, une obligation de formation a été instaurée chaque année dans le cadre du Développement Professionnel Continu des professionnels de la santé.